



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

TIPP

Question écrite n° 47888

Texte de la question

M. Leonce Deprez demande à M. le ministre de l'économie et des finances s'il ne lui semble pas opportun, comme il l'avait lui-même souligné, de réduire l'écart entre le prix du gazole et celui des supercarburants, écart qui reste l'un des plus élevés d'Europe et dont les récentes augmentations des carburants n'ont pas fondamentalement changé le rapport.

Texte de la réponse

C'est parce qu'il était à l'origine essentiellement utilisé par des professionnels, dans le cadre de leur activité, que la taxe intérieure de consommation (TIPP) du gazole a été fixée à un niveau plus faible que celle du supercarburant. Par la suite, les relevements successifs de cette taxe, appliqués pendant plusieurs années dans les mêmes proportions à tous les carburants, ont conduit, de fait, à creuser, en valeur absolue, l'écart en faveur du gazole. En revanche, les lois de finances pour 1996 et 1997, en augmentant uniformément la TIPP du gazole et du super sans plomb respectivement de 13 et de 6 centimes par litre, ont maintenu l'écart à son niveau antérieur.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47888

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 février 1997, page 452

Réponse publiée le : 21 avril 1997, page 2086